



LAFARGEHOLCIM GRANULATS  
Quartier le Coup Perdu  
13370 Mallemort



# Compte-rendu du Comité de Suivi Carrière de Mallemort 08 décembre 2021

## I – Participants au Comité de Suivi :

Madame Hélène GENTE	Maire de Mallemort
Monsieur Christian BRONDOLIN	Mairie de Mallemort
Madame Mauricette AGIER	Mairie de Mallemort
Monsieur Vincent DAVAL	Mairie de Mallemort
Monsieur Patrick MAROVELLI	DREAL PACA Inspecteur ICPE
Monsieur Vianey SAQUET-GOUVILLE	SMAVD
Monsieur Jacky DURAND	Riverain- propriétaire
Monsieur Laurent CHABERT	Riverain-propriétaire
Monsieur Jean François DANY	Riverain-propriétaire
Monsieur William TRAVERS	CEN PACA
Monsieur Thierry PLATON	FEN 13
Monsieur Augustin VILLEMAGNE	Responsable foncier Environnement LafargeHolcim Granulats
Monsieur Malik BRIKI	Responsable d'exploitation, LafargeHolcim Granulats
Monsieur ALPE Guy	Consultant APSE

***La présentation du Comité de Suivi ainsi que la présentation du suivi écologique réalisée par l'entreprise CEN PACA sont jointes en annexes***

**Aussi, nous ne reprendrons dans ce compte rendu que les éléments qui ne figurent pas dans les présentations.**

## II – Présentation Comité de Suivi

Le Comité de Suivi débute à 09h30 dans les locaux de la mairie de Mallemort.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie d'être venus.

Elle rappelle l'importance de la tenue de ce comité de suivi, car la présence de l'entreprise Lafarge Granulats est inscrite dans l'histoire de la commune et qu'il est essentiel d'échanger entre les différentes parties prenantes. Ces échanges permettent d'avoir une information directe sur la vie de la carrière et son évolution et de rechercher ensemble des améliorations éventuellement nécessaires.

Un rapide tour de table permet à tous les membres du Comité de Suivi de se présenter.

Monsieur Malik BRIKI présente l'ordre du jour :

Du fait de la pandémie de COVID 19, le comité de suivi n'a pas pu se réunir en 2020, aussi les chiffres présentés reprennent les années 2019 et 2020

- Bilan de l'activité 2020 et à fin Novembre 2021
- Perspectives 2022
- Emploi et ressources humaines
- Suivi des paramètres environnementaux
  - Piézométrie des eaux souterraines
  - Qualité des eaux
  - Retombées de poussières
  - Mesures de bruit
  - Suivi écologique CEN PACA
  - Questions réponses

#### Bilan de l'activité 2020 et à fin 2021 :

Monsieur BRIKI montre que la crise liée à la COVID 19 n'a pas eu d'impact sur les ventes de granulats de la carrière de Mallemort, les ventes ayant été « tirées » par une forte demande de l'activité béton. Seul un léger fléchissement a été ressenti en 2021.

Un participant demande quel est le bilan de l'exploitation en cumulé depuis la dernière autorisation préfectorale. Monsieur BRIKI lui répond que, nouveau dans la fonction, il n'a pas l'historique en tête mais que bien entendu, ce sujet est suivi et il pourra lui transmettre cette information.

#### Perspectives 2022 :

La nouvelle zone d'extraction va prochainement être protégée par une clôture et par la plantation de près de 450 cyprès qui constitueront une barrière aussi bien visuelle que phonique.

Un participant demande pourquoi seuls des cyprès sont prévus et pas une haie mixte constituée de résineux et de feuillus. Et ce d'autant plus que les cyprès sont très allergènes.

Cette question est reprise non seulement par le CEN PACA, qui aide l'entreprise Lafarge dans son suivi écologique, mais aussi par madame le maire et les associations.

Monsieur BRIKI précise qu'il n'est pas défavorable à une réflexion sur ce sujet. Il demande au CEN PACA de lui faire une proposition. Cette question doit être rapidement traitée car les plantations sont prévues début d'année 2022.

#### Emploi et ressources humaines :

Suite à la présentation de ce sujet un participant demande combien d'emplois sont générés sur le site (personnel Lafarge et entreprises extérieures, hors entreprises de transport).

L'effectif de la carrière de Mallemort est de 11 personnes sur deux postes de travail, plus 3 personnes en support annexes (électricien...) plus environ 5 emplois indirects, notamment pour l'entretien des installations ainsi qu'un emploi de gardiennage pendant les périodes où le plan d'eau présente un attrait important (environ de mai à octobre)

#### Suivi des eaux et de leur qualité :

Concernant les piézomètres nous pouvons constater une certaine constance dans les niveaux mesurés. En effet seules quelques variations saisonnières très limitées ont été enregistrées sur les dernières années.

La mesure des niveaux piézométriques complétée des mesures de la qualité des eaux donnent une bonne indication de la « bonne santé de la nappe phréatique ».

Un participant demande s'il serait possible d'avoir l'historique de ces évolutions. Comme concernant l'historique des quantités exploitées, monsieur BRIKI répond qu'il n'a pas ces informations en tête mais qu'il pourra les lui faire parvenir.

#### Qualité :

Monsieur VILLEMAGNE précise que la référence suivie par Lafarge Granulats pour mesurer la qualité des eaux est celle des eaux brutes pour la production d'eau de consommation humaine, qui est une norme contraignante.

Concernant l'eau des piézomètres aucun dépassement au regard des normes n'a été mesuré.

Au niveau du décanteur / Déshuileur, un dépassement des MES (Matières En Suspension) a été noté. Ce dépassement n'a toutefois pas d'impact sur l'environnement car les sortie décanteur / déshuileur ne se retrouvent pas dans le milieu naturel.

Un participant demande si les causes de ce dépassement ont été analysées et quelles sont les mesures qui ont été mises en place. Monsieur BRIKI précise qu'un engin qui stationnait à proximité du décanteur / déshuileur était à l'origine d'un apport de boues important. Le stationnement de cet engin a été déplacé et le décanteur / déshuiler nettoyé. Depuis la situation est redevenue « normale ».

Il est à noter que les prélèvements et les analyse de la qualité des eaux sont réalisés par une entreprise extérieure spécialisée (SGS)

#### Mesures de retombées de poussières :

La méthodologie de suivi et de mesures a changé. Les plaquettes ont été remplacées par des jauges Owen. Les retombées de poussières sont recueillies dans ces jauges pendant 30 jours consécutifs et ce tous les trois mois. La limite à respecter est 500mg/m2 et par jour en moyenne annuelle glissante.

L'emplacement des jauges est présenté aux participants. Le réseau des jauges est constitué d'une jauge témoin situé en amont des vents dominants et de trois jauges au droit des habitations les plus proches, à moins de 1500m du site et sous les vents dominants.

Présentation de l'emplacement des jauges.

Les résultats des prélèvements réalisés depuis l'année 2018 sont tous inférieurs au seuil réglementaire de 500 mg/m2 et par jour.

Il est à noter que la réglementation va évoluer au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en baissant les seuils à 350 mg/m2/jour.

Les résultats sont dès à présent conformes aux futures obligations réglementaires en moyenne glissante et sur l'ensemble des campagnes de mesure.

On peut toutefois constater une élévation des quantités de poussières mesurées en 2020 et 2021. Cette situation ne semble pas être liée à une activité particulière de la carrière mais à des phénomènes climatiques particuliers (tempête Barbara pour le dernier trimestre 2020, et épisode de retombées terreuses du Sahara pour le deuxième trimestre 2021, ces deux phénomènes étant documentés par météo France).

A la question posée par madame le maire sur la possibilité de dissocier les poussières issues de la carrière de celles de « pluies de sable », monsieur BRIKI répond que cela n'est pas possible car s'agit dans les deux cas de poussières minérales.

La campagne 2022 devrait confirmer cette explication.

Un participant note que les courbes de retombées de poussières suivent malgré tout une évolution certes lente mais progressive.

Monsieur BRIKI lui répond que ce sujet fait partie des préoccupations prioritaires de la carrière est qu'en cas de dépassement des actions correctives sont rapidement mises en place.

Toujours à la demande d'un participant, qui note que le passage de l'arroseuse ne couvre pas la totalité des horaires de la carrière, monsieur BRIKI précise que l'arrosage des pistes est réalisé pendant les heures où il y a de la circulation (engins, PL) et qu'en dehors de ces horaires seules les installations sont susceptibles de générer de la poussière et que les moyens de lutte contre ces dernières sont spécifiques et adaptés (aspiration, brumisation...)

#### Suivi du bruit :

Les mesures de bruit sont réalisées conformément à la réglementation en vigueur et à l'arrêté préfectoral spécifique du site de Mallemort qui est plus restrictif.

Il s'agit :

- De mesures de bruit réalisées en limite de propriété, ces dernières ne doivent pas dépasser les seuils fixés
- Des mesures réalisées en Zones à Emergence Réglementée (ZER), soit au niveau des riverains les plus proches. L'émergence réglementée est la différence entre le niveau de bruit mesuré exploitation à l'arrêt (bruit résiduel) et le niveau de bruit mesuré exploitation en fonctionnement (bruit ambiant). Cette différence ne doit pas dépasser 5 décibels en période de jour (7h00-22h00) et 3 en période de nuit (22h00-7h00)

Lors de la campagne 2021, l'ensemble des points de mesures respectait les seuils réglementaires.

En 2019 et 2020 un point de mesure dépassait les seuils autorisés les actions mises en place ont permis de ramener ce point en dessous des valeurs limites.

Il est à noter qu'aucune plainte n'a été formulée par les riverains sur le bruit généré par l'exploitation de la carrière.

Concernant le point de mesure N°5, le propriétaire se plaignait du bruit de la carrière. Les nombreuses mesures en ce point ont toujours montré que les niveaux mesurés étaient faibles. Un voisin de ce point de mesure participant au Comité de Suivi confirme que le bruit de la carrière est peu perceptible et ne constitue pas pour ce qui le concerne une quelconque gêne.

#### Suivi écologique Cen PACA :

*Voir présentation complète du CEN PACA*

Le CEN PACA est une association qui intervient dans le cadre d'une convention de partenariat pour la gestion et le suivi du patrimoine naturel de la carrière de Mallemort entre le CEN PACA et Lafarge Granulat.

Monsieur William TRAVERS du CEN PACA fait une présentation du suivi écologique sur la carrière de Mallemort articulé autour de cinq thèmes :

- Suivi des orchidées (Orchis à odeur de vanille, Ophrys de Provence, Ophrys tardif de Vaucluse)
- Suivi de la Diane (papillon)

- Suivi des reptiles
- Suivi du castor d'Europe.
- Suivi de l'entomofaune.

Concernant le suivi des orchidées, Monsieur TRAVERS précise que le bilan est positif malgré un impact négatif des conditions météorologiques et du développement de la végétation (cannier, roncier dans la friche)

Concernant le suivi de la Diane, il constate que les opérations de débroussaillage ont eu un impact positif sur le développement de l'aristoloche (plante hôte de la Diane), augmentation de la surface occupée par l'Aristoloche (passant de 180 m<sup>2</sup> en 2014 à 417 m<sup>2</sup> en 2019) et l'augmentation de la population de Dianes bien que les effectifs soient hétérogènes.

Concernant le suivi des reptiles. Ce suivi est relativement facile. Lors des passages réalisés en 2021, seule la présence de l'orvet fragile a été constaté.

Madame le maire demande si d'autres reptiles tels que le lézard vert ou le Gecko ont été constatés sur le site. Monsieur TRAVERS explique qu'il y a certainement des lézards verts dans la zone mais qu'ils sont peu observés, quant aux Gecko, ces derniers apprécient les milieux urbanisés et éclairés, aussi la zone ne se prête pas bien à leurs habitudes.

Concernant le suivi des castors, de nombreux indices de leur présence ont été trouvés sur la zone mais pas de hutte.

Un participant demande s'il est possible de savoir combien d'individus sont présents sur le site. Monsieur TRAVERS répond que ce n'est pas possible à l'heure actuelle, et que pour répondre à cette question il faudrait mettre en place des pièges photo.

Une question est également posée sur le possible passage des castors depuis les berges de la Durance vers le plan d'eau de l'ancienne exploitation. Monsieur BRIKI rappelle qu'une clôture a été mise en place et qu'elle répond à une obligation légale.

Plusieurs participants demandent si d'autres espèces que celles présentées au comité (telles que les canards par exemple) font l'objet d'un suivi. Le représentant du CEN PACA précise que seules les espèces répertoriées comme présentant un enjeu particulier lors de l'étude d'impact, font l'objet d'un suivi spécifique réalisé régulièrement pendant toute la période d'exploitation. Toutefois les « écologues » qui réalisent ce suivi notent lors de leurs différents passages l'ensemble de la flore et de la faune rencontrée.

Enfin concernant l'entomofaune, ces insectes sont significatifs de l'évolution du milieu. Leur population est en évolution et des aménagements doivent être menés ou suivis afin de les maintenir en nombre.

Il préconise notamment de laisser des bois morts qui constituent un habitat pour de nombreuses espèces. Malheureusement cette préconisation est incompatible avec l'obligation qu'a la carrière de ne pas laisser dans la zone de « flottants », considérés comme des déchets.

#### Divers :

La question des « décharges sauvages » dans la zone est abordée. En effet des personnes indélicates viennent déposer des déchets dans la zone, en particulier sur le chemin d'accès emprunté par le CEN PACA lors de ses passages. L'utilisation de pièges photos pourrait permettre d'identifier les responsables et de leur dresser procès-verbal. Monsieur SAQUET-GOUVILLE précise que le SMAVD est concerné par ce sujet et qu'il peut participer à des actions de lutte contre les décharges sauvages. Il précise que le SMAVD a embauché un garde susceptible de dresser procès-verbal et qu'une deuxième embauche va être effectuée en 2022. Il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Monsieur MAROVELLI de la DREAL précise que l'on ne peut saisir la DREAL que si la collectivité est en défaut, sinon la plainte sera rejetée.

Monsieur SAQUET-GOUVILLE de la SMAVD trouve qu'il est dommage que les enjeux écologiques n'aient pas été aussi bien pris en compte sur le plan d'eau des Iscles, ancienne zone d'exploitation, que sur d'autres plans d'eau sur la Durance. Il précise réfléchir à un complément d'aménagement sur cette zone.

L'entreprise Lafarge Granulats précise que ses plans d'eaux ont été réaménagés à des périodes différentes. Les enjeux, les objectifs et les sensibilités ont évolués au fil du temps.

Monsieur MAROVELLI de la DREAL explique qu'aujourd'hui, par exemple, les pentes des berges doivent avoir une pente maximale de 15% et doivent être sinueuses.

Monsieur SAQUET-GOUVILLE de la SMAVD demande à être invitée à la réunion de début 2022 entre Lafarge Granulats et le CEN PACA. Les futurs usages des zones exploitées ne sont pas encore arrêtés. Différentes pistes peuvent être explorées. En effet il y a 3 zones différentes avec des aménagements qui pourraient être différents.

Monsieur MAROVELLI de la DREAL précise que toute modification du réaménagement déjà effectué doit être porté à la connaissance du préfet pour approbation.

Une question est posée sur l'avancement des travaux de renforcement de la digue. Monsieur BRIKI précise que les travaux de renforcement de la digue doivent démarrer en 2022 et qu'ils devraient se poursuivre jusqu'en 2024. Le projet n'est pas encore définitivement arrêté car il dépend des différents usages possibles de cette digue.

En attendant l'aménagement de la digue et son accessibilité ne doivent pas gêner l'exploitation de la carrière. Cette digue fait toutefois l'objet d'un suivi régulier et aucun problème particulier n'est à signaler à ce jour.

Un participant s'étonne de l'absence de l'association de chasse au Comité de Suivi de la Carrière.

Après avoir précisé qu'il ne souhaitait pas vraiment aborder cette question, mais poussé par les participants, monsieur BRIKI explique qu'il est difficile de discuter avec des personnes qui menacent la sécurité du personnel, qui menacent l'agent de sécurité dont la mission est d'interdire l'accès au plan d'eau, qui tirent en direction des salariés et des engins du site. L'obligation de sécurité qu'il a vis-à-vis de ses salariés est incompatible avec ce type de comportement.

Il n'est pas contre la discussion, mais certainement pas dans le contexte actuel.

Un représentant de la mairie souligne que le problème ne vient pas du groupe des chasseurs mais seulement de quelques individus. La mairie se propose d'organiser une réunion entre la mairie, les gendarmes, l'entreprise Lafarge Granulats, Le SMAVD et l'association des chasseurs pour évoquer cette question.

Un participant demande si l'exploitation va se poursuivre à l'échéance de la présente autorisation (par un renouvellement). Monsieur BRIKI précise que cette question n'est pas à l'ordre du jour mais qu'elle pourrait se poser un jour.

La mairie ainsi que l'entreprise Lafarge Granulats remercient les participants à ce comité de suivi pour leur participation active.

Monsieur BRIKI remercie la mairie qui a bien voulu recevoir ce comité dans ses locaux

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h30.